



Compte-rendu de la réunion de la commission sportive du 3 octobre 2018

PV N° 1/18-19

Présents : P. BOSSARD, M. BRUNET-ENGRAMER, C. PASTOR, N. ZAJAC & C. ZAKARIAN

Excusé : F. BADIN, F. JURY & R. UZAN

WEEK-END DU 15-16/09

<i>non accession en championnat national</i>		
plus de 16 ans fém., N3R – P1	HBC Serris VE 1B	article 108.2.5 des règlements généraux
plus de 16 ans fém., N3R – P1	Paris SG 1B	article 108.2.5 des règlements généraux
plus de 16 ans fém., N3R – P1	Ent. Val-d'Orge 1B	article 108.2.5 des règlements généraux
plus de 16 ans fém., N3R – P2	Ent. Noisy-le-Grand / Gagny 1C	article 108.2.5 des règlements généraux
plus de 16 ans masc., pré-nationale – P1	AC Boulogne-Billancourt 1B	article 108.2.5 des règlements généraux
plus de 16 ans masc., pré-nationale – P1	Torcy HB MLV 1B	article 108.2.5 des règlements généraux
plus de 16 ans masc., pré-nationale – P2	Paris SC 1B	article 108.2.5 des règlements généraux
<i>Pénalités sportive et financière</i>		
plus de 16 ans fém., excellence – P2	Ent. Roissy-Ozoir 1B	article 30.1 des règlements généraux
plus de 16 ans masc., honneur – P3	Asnières HBC 1C	article 2-D-4 des Règlements particuliers de la COC IDF
<i>Pénalité financière</i>		
plus de 16 ans fém., excellence – P2	AS Mantaise	article 98.6.1 des règlements généraux
plus de 16 ans fém., excellence – P1	AC Bobigny	article 88.1.1 des règlements généraux
plus de 16 ans masc., honneur – P3	Aulnay HB	article 98.2.2 des règlements généraux
<i>Avertissement</i>		
plus de 16 ans fém., N3R – P1	Ent. Mont-Valérien	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au règlement COC IDF)
plus de 16 ans fém., N3R – P1	CS Monterelais	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au règlement COC IDF)
plus de 16 ans fém., N3R – P2	ES Sucy	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au règlement COC IDF)
plus de 16 ans masc., pré-nationale – P2	Paris UC	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au règlement COC IDF)
plus de 16 ans masc., excellence – P3	US Deuil-Engnien-Montmorency	article 93 des règlements généraux
plus de 16 ans masc., honneur – P3	CSM Bonneuil	article 98.2.1 des règlements généraux

WEEK-END DU 22-23/09

Pénalité financière		
plus de 16 ans fém., pré-nationale – P2	HBC Conflans 1B	article 98.2.2 des règlements généraux
plus de 16 ans masc., excellence – P2	La Therouanne	article 88.1.1 des règlements généraux

Avertissement		
plus de 16 ans fém., N3R – P1	HBC Serris VE 1B	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au règlement COC IDF)
plus de 16 ans fém., N3R – P2	ASHB Les Mureaux	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au règlement COC IDF)
plus de 16 ans fém., N3R – P1	Ent. Val-d'Orge 1B	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au règlement COC IDF)
plus de 16 ans fém., N3R – P2	Paris UC	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au règlement COC IDF)
plus de 16 ans masc., pré-nationale – P2	RSC Champigny	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au règlement COC IDF)
plus de 16 ans fém., excellence – P1	USM Malakoff 1B	article 93 des règlements généraux
plus de 16 ans fém., excellence – P2	Martigua SCL	article 93 des règlements généraux
plus de 16 ans masc., honneur – P2	SO Rosny-sous-Bois	article 93 des règlements généraux

WEEK-END DU 29-30/09

Avertissement		
moins de 15 ans masc., brassage – P1	Ent. Team 2 Rives	article 25.2.8.2 des règlements généraux
moins de 15 ans fém., brassage – P6	Ent. Noisy-le-Grand / Gagny	article 25.2.8.2 des règlements généraux

RAPPELS

- Nous rappelons que chaque club visiteur doit présenter un secrétaire de table à chaque match de pré-nationale masculine et N3R féminine.
Les deux premiers week-end de championnat n'ont pas été sanctionnés (de simples avertissements ont été distribués) mais la pénalité financière sera désormais appliquée.
Par ailleurs, le responsable de salle et la feuille de table sont obligatoires pour chaque rencontre (quel que soit le niveau).
- La COC demande à tous les clubs de procéder à des inversions avant de demander le report d'un match (ce dernier ne sera accepté que pour des raisons valables uniquement) dans Gest'hand sous peine de refus.
- À tous les clubs sous conventions, les listes des joueurs doivent être rentrées et **validées** dans Gest'hand à J-1 maximum avant le match sous peine de sanction sportive.
- Nous rappelons que seulement 3 joueurs sous licences B (ou D) sont autorisées par match ou 2B + 1 E (attention : 1 seule E autorisée par match).
- Nous vous rappelons également qu'il est nécessaire de mettre à jour chaque week-end (à partir du vendredi soir) la base du logiciel de la feuille de match électronique.



Christian Pastor, président de la commission

Les membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFHandball, cette décision est susceptible d'être contestée auprès du président de la commission des réclamations et litiges de la ligue Île-de-France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 30312- 94043 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 47 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00057 - n° APE : 9312Z